Mars 2019

ZOOM SUr... la diffusion culturelle : de l'art ou du cochon ?...

Samedi 16 mars à 20h45, salle des fêtes : la lumière s'éteint, l'écran s'illumine, les musiciens jouent et la Magie opère.... De l'avis général, un Ciné-concert de grande qualité, drôle et poétique à la fois. Un bon moment passé avec d'autres, avec de la bonne musique et de belles images. De l'art, de la culture, qui ouvre les esprits et rapproche les êtres...

Cette manifestation a été rendue possible grâce au Conseil départemental de Cote d'Or, avec son dispositif Arts & Scènes en Côte-d'Or, qui offre des spectacles de qualité avec un apport financier qui couvre une grande partie du budget nécessaire.

Alors, La culture c'est quoi ? ça sert à quoi ? La culture est-ce un droit ? une nécessité, un devoir ? un loisir ? un luxe ? Tentons une réponse...

La culture participe à la construction de la société en créant, valorisant, consolidant des valeurs communes, en développant l'ouverture d'esprit et en élevant l'âme. La culture c'est aussi exploiter son potentiel de création, d'imagination, d'expérimentation. C'est aussi une pratique active et une expérience à vivre individuellement ou collectivement. Et c'est toujours une prise de risque :

L'animation socioculturelle (la culture par tous), c'est le travail de nos associations (nous n'avons pas de «service culturel»). Notre rôle d'élus relève de la politique culturelle (la culture pour tous). La politique culturelle englobe culture artistique (arts plastiques, musique, cinéma, arts du spectacle : théâtre, danse, cirque ...), culture scientifique et culture historique.

pour le créateur, pour le programmateur, pour le

financeur, pour le public.

Nous avons déjà engagés des actions dans ce sens, nous pouvons encore les améliorer...

Une transition toute trouvée : 18 mai, concert exceptionnel à la Salle des fêtes avec Simon GOLDIN et le groupe MAL'O Tribute Renaud (qui reprend avec bonheur tous les grands tubes du chanteur Renaud). Plus d'infos à venir.

Le mot du Maire



Depuis 2014, la municipalité a lancé la révision du PLU. Ce document, dont l'importance est capitale, fixera le cap, au travers de ses différentes composantes, pour la commune pour les 15 à 20 ans à venir, en terme de développement et d'aménagement. Il sera une feuille de route qui servira de fil conducteur en matière d'urbanisme.

Son élaboration a été plus longue que prévue, notamment en raison des changements géographiques et législatifs que nous avons subis récemment; nous pouvons citer les lois Grenelle sur l'environnement, Allur sur le logement, la fusion des communautés de communes et l'intégration non officielle au Scot du Pays Beaunois, les aléas météorologiques comme les inondations, des incertitudes et imprécisions des services de l'état sur certains sujet comme le plan d'exposition au bruit.

Aujourd'hui, nous arrivons dans la phase terminale. Le travail mené a été lourd, mobilisant tous les élus, lors de nombreuses réunions, avec l'appui capital du cabinet Dorgat. Les orientations prises l'ont été en fonction des contraintes légales, en respectant l'intérêt général par rapport à l'intérêt privé. Dans la majorité des cas, ce ne sont pas les élus qui décident ; les décisions prises le sont sous la contrainte de règles juridiques et administratives, de plus en plus complexes et qui limitent très fortement notre marge de manœuvre, contrairement à ce que certaines personnes pensent! Cela touche par exemple la densité, la maîtrise de la consommation des terres agricoles, la définition de zones inondables, influant ainsi sur les constructions et les règlements associés. Les choix finaux feront probablement le bonheur de certains, et moins celui d'autres. Nous avons pris ces décisions en toute indépendance et dans le cadre de débats libres, avec l'approbation des services de l'état. Je ne doute pas qu'il y aura des réactions, et le cadre légal le prévoit. Les documents élaborés sont publics, la phase de concertation avec l'ensemble de la population est ouverte jusqu'au 2 avril. N'hésitez pas à venir en mairie pour consulter, commenter ce qui a été préparé. N'oublions pas qu'en matière d'urbanisme, nous sommes tous concernés!

Bonne lecture à tous!

Pascal BORTOT Maire de Saulon-la-Chapelle

Réunion du Conseil Municipal du 4 MARS 2019

1) TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Deux personnes pouvant être désignées en tant que jurés d'assises pour l'année 2019 sont tirées au sort. La liste sera ensuite transmise au bureau centralisateur de Nuits-Saint-Georges qui procédera à un nouveau tirage au sort entre toutes les personnes désignées par les communes du canton.

2) DÉBAT COMPLÉMENTAIRE N° 2 SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD(Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Voir compte-rendu disponible dans le dossier de concertation disponible en mairie.

3) DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UNE LONGERE EN DEUX APPARTEMENTS

Dans le cadre de la rénovation de la longère de la grande rue en deux appartements,. le conseil municipal approuve le projet pour un montant estimatif de 175 500 € H.T. et sollicite différents partenaires dont la préfecture dans le cadre de la DETR pour subventionner en partie le projet.

4) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU BUS SCOLAIRE

Le conseil municipal décide de passer une convention de prestation de service avec la Communauté de Communes pour l'accompagnement au bus scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 à compter du 4 mars 2019. Cela correspond au temps de prise en charge des enfants à la sortie de midi et à la rentrée de 13 h 30, entre la sortie de l'école et le bus scolaire. Le temps de vacation est fixé à 80 minutes par semaine sur 36 semaines soit 48 heures par an au taux horaire en vigueur du 1 er échelon du grade d'adjoint d'animation. Cette dépense d'environ 1 000 € par an sera à répartir avec la commune de Barges dans le cadre du RPI.

5) ABONNEMENT ILLIWAP

Le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, décide de s'abonner à l'application ILLIWAP, pour une durée de un an initial, renouvelable, pour un montant annuel de 100 € HT. Cette application est destinée à la prévention et information des administrés, pour lesquels elle est gratuite et fonctionne avec simplement le téléchargement sur téléphone portable. Aucune donnée personnelle des utilisateurs ne sera collectée et donc aucun fichier n'est à tenir à jour par la mairie, assurant ainsi une tranquillité totale avec la CNIL et le RGPD.

6) MODIFICATION DU PERIMETRE DU SICECO

Le conseil municipal approuve l'adhésion au Siceco de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

7) QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux présenté par M. GADESKI:

<u>1ère</u> tranche de travaux de la grande rue : marquage au sol du passage piétons et du retournement du bus effectué, avec pose d'un panneau « Cédez le passage ».

Salle des fêtes : réparation de la porte de la cuisine, projet du remplacement du chauffe-eau et réparation de l'élévateur.

<u>Maison rue du Foyer</u>: les travaux sont quasiment terminés et la location pourra débuter début mai. Les personnes intéressées peuvent déposer une demande en mairie, demande qui sera étudiée par la commission logement.

Divers:

Suite au vent violent, quelques tuiles des toits de l'école primaire et de l'église se sont envolées.

Mise en place de la passerelle rue du Moulin ; remerciements à Christophe ALLEXANT et aux deux personnes de l'association de la pêche pour l'aide apportée. Il est prévu d'améliorer la pente de l'accès à la passerelle pour faciliter le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite.

L'éclairage manquant à proximité de la passerelle du côté salle de sports devrait être installé prochainement par le SICECO.

Un relevé topographique du parking de la salle de sports a été commandé au cabinet BAFU.

Point manifestations présenté par M. BOEUF :

Cette année, la commune devra louer la couverture de la scène pour le concert rock du 31 août, puisque celle qui est empruntée habituellement à Corcelles-les-Citeaux n'est plus aux normes.

Dans le cadre du festival "Art et scènes" en collaboration avec le conseil départemental, un ciné-concert gratuit, "Le mécano de la Général » est organisé à la salle des fêtes samedi 16 mars à 20h30. Le film projeté est accompagné de 4 musiciens dont 2 batteurs et 2 pianistes.

Le carnaval des enfants est prévu samedi 30 mars 2019.

La Communauté de Communes organise à la zone de loisirs, samedi 13 avril, une journée d'animation culturelle et sportive autour du disque vinyle intitulée "Disqu'athlon". (Dernière minute : cette manifestation est reportée).

Autres informations

Tous les propriétaires ont à nouveau adhéré à l'AFU des Longchamps et la Communauté de Communes a validé les 17 lots prévus. Le cabinet BAFU en charge du projet dépose le dossier de la loi sur l'eau à la DDT qui prend en compte désormais les crues centennales.

Une réunion sur le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est prévue le 13 mars 2019. La commune sera a priori soumise prochainement à ce PPRI dont les réglementations ont déjà été incluses dans le PLU en cours de révision.

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

<u>Décision n° 2019-01</u>: Choix du prestataire pour les travaux d'aménagement de la grande rue secteurs nord et centre : le marché est attribué à l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 134 490,50 € H.T.

Monsieur le Maire informe du rendez-vous avec le directeur qui gère l'organisation des bureaux de poste auquel Gilles GADESKI et Claudine BEUDET ont assisté. Suite à la réduction des horaires d'ouverture de la poste effectuée en 2017, une baisse de 16 % de l'activité a été constatée. La poste prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, le bureau sera fermé 2 après-midi supplémentaires par semaine. Monsieur le Maire explique la nécessité du positionnement par les élus sur les différentes orientations possibles.

Le standard téléphonique de la mairie, datant de 2001, qui depuis 3 mois a subi plusieurs interventions, sera prochainement changé. Le choix s'est porté sur une société qui travaille avec l'UGAP (groupement d'achats) qui propose une formule adaptée, au même prix que celui payé à l'époque, environ 2 600 € TTC. Cette solution de groupement d'achats permet d'avoir des remises allant jusqu'à 80 % sur le matériel.

A partir de cette année, les inscriptions scolaires se déroulent en mairie. Elles concernent les enfants qui entrent en maternelle et ceux qui passent de la maternelle au CP. Les dossiers sont à retirer la 1^{ère} semaine d'avril et devront être déposés à partir du 9 avril aux horaires d'ouverture de la mairie.

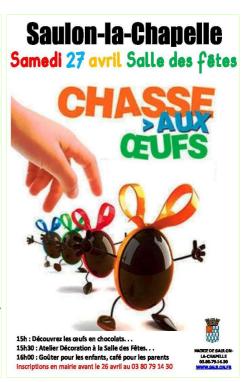
A compter du 1^{er} avril et jusqu'à fin juin, une stagiaire en 2^{ème} année d'IUT conception de site internet travaillera sur le site internet de la commune afin de le rendre plus attractif.

CHRISTOPHE ALLEXANT REND COMPTE DE LA RÉUNION, ORGANISÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, CONCERNANT UNE ÉVENTUELLE MUTUALISATION DE SERVICES POUR LE BALAYAGE DES RUES, LE DÉBROUSSAILLAGE ET LES ESPACES VERTS PROPOSÉE AUX 56 COMMUNES. COMPTE-TENU QUE TRÈS PEU DE COMMUNES SE SONT MANIFESTÉES, AUCUNE MUTUALISATION NE SE FERA.



Nouveaux habitants et
bébés nés en 2018,
vous êtes conviés le
samedi 30 mars à 11h
à la mairie.
Un temps convivial pour
vous accueillir et vous
donner quelques infos
pratiques et utiles.

pratiques et utiles. Merci de signaler votre venue au secrétariat de mairie 03 80 79 14 30





LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES se dérouleront au secrétariat de mairie.

Le retrait des dossiers sera effectué du 2 au 5 avril aux heures d'ouverture soit :

- Mardi/jeudi: 14h/19h - Mercredi : 9h/12h - Vendredi: 14h/17h

Le dépôt des dossiers complets se fera :

- Mardi 09/04 : 14h/19h - Jeudi 11/04: 14h/19h

SAULON-LA-CHAPELLE EST SUR ILLIWAP!

Incident, fuite de gaz, problème de circulation, alerte météo, inondation, information expresse, etc, illiwap est une application qui vous permet de recevoir des alertes de la commune en temps réel.

Illiwap nous permet d'envoyer des messages d'information ou d'alerte en quelques secondes. Aucune liste d'email ou numéro de téléphone à tenir à jour, le logiciel illiwap fonctionne sans fichier.

Pour les habitants de la commune, il suffit de télécharger l'application illiwap et de scanner le Qrcode ci-dessous ou d'ajouter le code @21585 à l'application.



L'application est disponible pour iPhone sous iOS dans l'Apple Store, et pour Android dans le Google Play.

L'application est entièrement gratuite, illimitée, sans inscription et sans publicité.

L'application respecte la vie privée en assurant l'anonymat des téléphones.

L'application utilise la triangulation, et de ce fait l**a batterie du** téléphone est préservée, contrairement aux applications qui utilisent le GPS.

L'application est rapide en téléchargement et occupe très peu d'espace sur le smartphone, moins de 4 Mo.

TOUTES LES INFOS SUR NOTRE WEB COMMUNAL

www.saulon.fr

...AGENDA

Samedi 23/03 – 9h – Journée citoyenne – RDV Mairie Mardi 26/03 - 18h30 - Conseil communautaire - Nuits St Georges

Samedi 30/03 – 11h - Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et des nouveaux bébés - Mairie Samedi 30/03 – 10h à 12h – Inscription sur les listes électorales - Mairie

Samedi 30/03 – 15h – Carnaval des enfants – Salle des

Dimanche 31/03 - 9h - Bourse puériculture - Salle des fêtes

Vendredi 05/04 - 18h – Loto du Foot – Salle des fêtes Lundi 08/04 – 19h – Conseil municipal– Mairie Samedi 13/04 – 10h – permanences élus/avocats -Mairie



Conformément à l'arrêté 2017-30 du 26 avril 2017 article 5, les déjections canines sont interdites sur voies publiques et trottoirs

...INFORMATIONS **PRATIQUES**

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h Mercredi: 9h – 12h

Vendredi: 14h00 - 17h

Tél: 03 80 79 14 30 / Fax: 03 80 79 14 31 accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges

Gevrey-Chambertin

Nuits-Saint-Georges 3 rue Jean Moulin- BP 40029 21701 Nuits st Georges

Tél: 03 80 27 04 70 - Fax: 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76 Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er novembre au 31 mars lundi/mercredi/vendredi: 14h - 17h

samedi: 9h - 12h et 14h - 17h

du 1er avril au 31 octobre lundi/mercredi/vendredi: 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h